



AVIS DE PROMULGATION
Règlements 439-10

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à sa séance ordinaire du 8 février 2010, le règlement suivant :

↳ **Règlement 439-10** *Règlement autorisant des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2010*

Le règlement a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter le lundi 1^{er} février 2010 et il est réputé approuvé.

Ce règlement entre en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes du Québec*. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné ce 9 février 2010.

La greffière,

Chantal Plamondon
